



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 5 décembre 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14
Etaient présents : 9 membres – 4 procurations – 13 votants**

Actions sociales

496/2024 Convention 2025 d'objectifs de moyens avec le Centre Socio Culturel du Val d'Argent

Nathalie ROUSSEL expose :

Suite à l'échange entre le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent avec les élus du bureau en date du 21/11/2024 et les différentes réunions avec les services, je vous propose d'approuver la convention ci-jointe.

Une subvention maximale de 1 475 600 € est proposé pour l'année 2025, soit environ 2,8% d'augmentation par rapport à la demande initiale en 2024 (budget initial 2024 : 1 435 600 € en 2024).

Le Centre Socio-Culturel du Val d'Argent s'engage à gérer son budget au mieux et demander la totalité de la subvention que si cela s'avère nécessaire.

Comme pour l'année 2024, en plus du suivi du coût pour chaque activité, plusieurs indicateurs seront étudiés : le nombres d'enfants accueillis, nombre d'animations, nombre de personnes participants aux activités...

BUDGET PREVISIONEL PAR ACTIVITE

A titre d'indication, la répartition prévisionnelle de la participation de la CCVA est :

	SECTEURS D'ACTIVITES	DEPENSES PREVISIONNELLES 2025	PARTICIPATION COMCOM 2025	
	PILOTAGE	344 581 €	220 821 €	
PETITE ENFANCE	CRECHE L.	505 095 €	211 588 €	
	CRECHE SMAM	627 648 €	269 818 €	
	RPE	68 941 €	13 143 €	
	LAEP	32 122 €	12 784 €	
	PERI SMAM	370 618 €	266 377 €	
ENFANCE JEUNESSE ET ACTIVITE DE LOISIRS 3 ANS - 26 ANS	PERI L.	313 750 €	206 082 €	
	PERI STE CROIX	179 531 €	71 218 €	
	MERCREDIS	105 914 €	24 027 €	
	ALSH	144 916 €	7 651 €	
	JEUNES + ANIMATIONS PROXIMITE	154 441 €	46 028 €	
	ESCALADE	28 522 €	4 368 €	
	LUDOTHEQUE	32 020 €	19 164 €	
	MUSIQUE	55 413 €	13 125 €	
	DANSE	17 003 €	8 129 €	
	BADMINTON	962 €	0€	
	THEATRE	3 966 €	0€	
	ECHECS	882 €	0 €	
	ACTIVITES ADULTES SENIORS FAMILLES	ACF/ESF	244 216 €	81 237 €
		YOGA	3 692 €	0 €
BRIDGE		827 €	0 €	
JEUX DE ROLES		2 720 €	0 €	
	TOTAUX	3 237 824 €	1 475 600 €	

Par rapport au projet initial, deux modifications sont apportées :

- le premier versement sera effectué en février et non en mars (Art 4 page 9)
- rajout de la mention « dans la limite de ses possibilités » pour la fourniture des éléments dans le cadre de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant (art. 1 page 3)

Ces ajustements sont validés.

Le Conseil Communautaire

APPROUVE la convention avec le CSCVA pour l'année 2025,

AUTORISE M. le Président à signer ce document.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

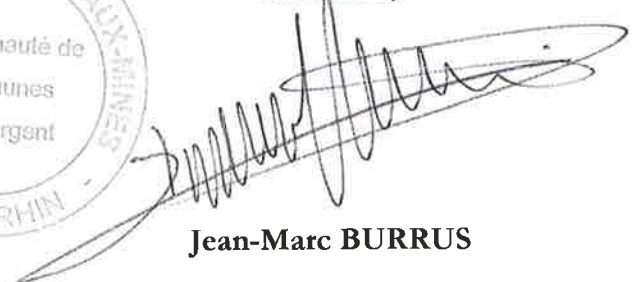
Le secrétaire de séance,



Jean-Luc FRECHARD



Le Président,



Jean-Marc BURRUS